

VOTRE LOGO
ICI

Devis

À [Nom]
[Nom de la société]
[Adresse postale]
[Ville, code postal]
Téléphone standard et
téléphone astreinte
Réf client [ABC12345]

Date : [Entrez la date]
Devis GRATUIT n°
Date d'expiration : [Entrez la date]

| Déplacement véhicule | Débouchage HP | Curage canalisation calcaire/gras diam 40/M à 150/M | Inspection caméra canalisation | Curage coupe racine cutroot | Forfait curage jusqu'à 10 ml/20 ml | PVC divers (manchon/raccord) | Heures supplémentaires | Tarifs horaire d'intervention normal/WE/jour férié |
|----------------------|---------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------|------------------------|----------------------------------------------------|
| € (HT) | € (HT) | De à € (HT) | € (HT) | € (HT) | € (HT)/ € (HT) | € (HT) | € (HT) | € (HT)/ € (HT)/ € (HT) |

SERVICE URGENCE SERVICE TRAVAUX ASSAINISSEMENT SERVICE ASTREINTE SOIR/WE/FERIE

| Intervention | Facturation |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom : Téléphone : Adresse : Mail : | Nom : Téléphone : Adresse : Mail : <input type="checkbox"/> idem intervention |

| Code | Travaux commandés | Désignation | Quantité | Prix unitaire | Total HT |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------|---------------|------------------------------------------------------------|
| | <input type="checkbox"/> Vidange fosse <input type="checkbox"/> Vidange puisard <input type="checkbox"/> Vidange bac dégraisseur <input type="checkbox"/> Vidange pompe de relevage <input type="checkbox"/> Déplacement camion <input type="checkbox"/> Hydrocurage de canalisation (EU ou/et EP) <input type="checkbox"/> Inspection vidéo des canalisations <input type="checkbox"/> Autres | | | | |
| Total HT | | | | | |
| Taux TVA | | | | | <input type="checkbox"/> 10%* <input type="checkbox"/> 20% |
| Montant TVA | | | | | |
| Total TTC | | | | | |

*** Pour les travaux de moins de 300 € TTC (sinon remplir l'attestation de TVA simplifiée sur la facture)**

Je soussignée Mme/Matteste sur l'honneur que la construction de l'immeuble concerné par les travaux a été achevé depuis plus de 2 ans. Signature :

Compte rendu succinct d'intervention (il est conseillé d'inclure les dépenses imprévues qui affecteront le devis)

.....
.....
.....

Nom et signature du chauffeur (nom de la société)

Nom et signature du client acceptant le devis

Le client a pris connaissance des CGV ci-jointes
 Je consens par la présente, sous réserve que l'exécution de la prestation a commencé, à ne pas exercer mon droit à rétractation.

[Nom de la société] [Adresse postale] [Ville, code postal] Téléphone [00.00.00.00.00] Télécopie [00.00.00.00.00] [adresse électronique]

VOTRE LOGO
ICI**[Nom de votre société]**

[Adresse]

[Ville, Code postal]

Téléphone : [33 2 40 00 00 00] Fax : [33 2 40 00 00 01]

À L'ATTENTION DE :**[Nom]****[Nom de la société]****[Adresse]****[Ville, Code postal]****[Téléphone]****Objet :****"[Intitulé du service]"****[Bon de commande n°]****[Ref Client]****[TVA intracommunautaire n°]****Règlement par chèque espèces**

FACTURE N° [100]

DATE : 16/03/2019

| DÉSIGNATION | MONTANT HT |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nature, quantité et date des biens livrés ou étendue des services fournis : <input type="checkbox"/> Vidange fosse <input type="checkbox"/> Vidange puisard <input type="checkbox"/> Vidange bac dégraisseur <input type="checkbox"/> Vidange pompe de relevage <input type="checkbox"/> Déplacement camion <input type="checkbox"/> Hydrocurage de canalisation (EU ou/et EP) <input type="checkbox"/> Inspection vidéo des canalisations <input type="checkbox"/> Autres Observations <input type="checkbox"/> chantier en cours/ <input type="checkbox"/> chantier terminé Cubage pompé : TVA applicable au taux de..% (Attestation TVA à remplir ci-dessous si travaux >300 euros) | |
| TOTAL TTC | |

NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

• Maison ou immeuble individuel • immeuble collectif • appartement individuel • autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans : • un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation • des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage • des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble • un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage Adresse2:.....Commune.....Code postal :.....dont je suis : • propriétaire • locataire • autre (précisez votre qualité) :.....

NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

• N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

• N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : • planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage • huisseries extérieures • cloisons intérieures • installations sanitaires et de plomberie • installations électriques

• Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

• N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

• Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

• J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

• J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

Par la présente, je confirme avoir lu les CGV et procéder à la réception des travaux exécutés : date et signature

[Nom de la société] [Adresse postale] [Ville, code postal] Téléphone [00.00.00.00.00] Télécopie [00.00.00.00.00] [adresse électronique]

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

ARTICLE PREMIER - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par (Ci-après le « Prestataire ») auprès de ses clients, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses Conditions Générales d'Achat (ci-après « CGA »), et concernent les services suivants : « ».

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 - Commandes

2-1- Formalisation

Les ventes de prestations de services en matière d'assainissement, nettoyage et maintenance industriels, hygiène immobilière et toutes activités associées sont considérées parfaites après d'une part, établissement d'un devis expressément accepté par écrit par le Client (ce qui représente le Bon de commande du Client) et le versement de l'acompte dû le cas échéant (cf. art. 2.3 ci-après), et d'autre part, acceptation écrite de cette commande par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire. Tout déplacement non suivi de travaux quel que soit la raison sera facturé. Pour le cas particulier des opérations ne pouvant être chiffrées précisément au moment de l'élaboration du devis téléphonique, le technicien mandaté par et pour le compte de la société, indiquera lors de l'intervention in situ et lors du diagnostic, les travaux complémentaires devant être entrepris au client ainsi que leur coût qu'il facturera en sus après accord préalable du client.

2-2- Modification de commande

Dans la limite des possibilités du Prestataire, les éventuelles modifications de commande demandées par le Client ne seront prises en compte que dans la mesure où elles sont notifiées par écrit, jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

2-3- Acomptes et Pénalités

Un acompte est demandé à la commande de prestation pour La commande ne sera confirmée qu'à la réception du versement de l'acompte. En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 4-1 « Délais de règlement » des présentes, sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Aucun acompte ne sera demandé pour une prestation de service concernant Toutefois en cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, intervenant au-delà du délai fixé à l'article 2-2 « Modification de commande » pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à « .. % » (... pour cent) de la facture totale sera acquise par le Prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

2-4 Délai de rétractation

Conformément à l'article L.221-5 du code de la consommation, le client a un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat (cf. formulaire type joint) sauf pour la « fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation » (L221-28 1°), et pour les « travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence » (L221-28 8°).

ARTICLE 3 - Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article 2 « Commandes » ci-dessus. Les tarifs s'entendent nets, HT et TTC. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client. Les tarifs d'élimination des matières varient selon les stations. Au cas où celles-ci ne pourraient pas prendre les déchets collectés chez le client, nous serions contraints d'aller vider dans une autre station. En ce cas, la société de vidange ne peut être tenue pour responsable de cet état de fait émanant de la disponibilité ou non des stations. Les tarifs des stations varient entre.. euros HT et ...HT du mètre cube réceptionné.

ARTICLE 4 - Conditions de règlement

4-1- Délais de règlement

Aucun paiement ne doit être effectué avant l'expiration du délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat sauf pour les contrats ayant pour objet des travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence (article L.221-1 du code de la consommation).

Le prix est exigible en totalité et comptant au plus tard le 8^e jour de la fourniture des prestations de services commandées, dans les conditions définies à l'article 5 « Modalités de fourniture des prestations de services » ci-après, et comme indiqué sur la facture remise au Client.

Le Client choisit, après accord avec le prestataire, un des modes de règlement ci-dessous définis pour lesquels la facture est considérée comme réglée dans les conditions ci-après :

- virement : le jour où la somme est créditée sur le compte du Prestataire

- chèque bancaire : le jour de la réception du chèque

4.1.1 - En cas de versement d'un acompte à la commande

Un acompte correspondant à « .. % » (... pour cent) du prix total des prestations de services commandées pourra être exigé lors de la passation de la commande dans les conditions de l'article 2-3 « Acomptes et pénalités » des 2 présentes. Le solde du prix sera alors payable au comptant, au plus tard le 8^e jour de la fourniture desdites prestations, dans les conditions définies à l'article 5 « Modalités de fourniture des prestations » ci-après.

4.1.2 - Exclusion de l'escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes CGV ou sur la facture émise par le Prestataire.

4-2- Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux journalier de « .. % » (... pour cent) du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En tout état de cause les pénalités ne pourront être inférieures à ... (chiffre) fois le taux de l'intérêt légal.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client. Il se réserve également la faculté de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer voire d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

ARTICLE 5 - Modalités de fourniture des prestations de service

Les services seront fournis par ...

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations de service, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

Le client a la charge de fournir tous les accès nécessaire au bon déroulement de l'intervention. Pour les fosses septiques, la remise en eau est à faire de suite par le client.

ARTICLE 6- Délai

Les délais de réalisation des prestations de services ne sont indiqués qu'à titre indicatif, en conséquence, les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à dommages intérêts, à retenue ou à annulation des commandes en cours. Toutefois, si ... mois après la date indicative de livraison, la prestation de services n'a pas été exécutée, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure tel que décrit ci-après ou faute du client, la prestation de services pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties ; le client pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de tout autre indemnité ou dommages et intérêts.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Prestataire – Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elle étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, pendant une durée de ... (en lettre) à compter de leur fourniture au Client, sauf disposition légale contraire. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de ... (en lettre) heures à compter de leur découverte. Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux. En toute hypothèse, la garantie du Prestataire est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des prestations.

Les interventions de débouchage ont la particularité de ne pas être soumise à une obligation de résultat mais uniquement à une obligation de moyens, obligation juridique régie par l'article 1137 du code civil, en vertu duquel nous nous engageons à fournir tous les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif fixé.

ARTICLE 8- Force majeure

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou de résoudre ses Prestations de services en cours de réalisation totalement ou partiellement, en cas de force majeure définie notamment comme la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité pour le Prestataire d'être approvisionnée par ses fournisseurs, ou en cas de cas fortuit ou faute du client.

ARTICLE 9 - Droit de propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les études, plans, documents, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites œuvres sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière. Sauf accord contraire des parties, le Client autorise le Prestataire à faire état et usage à des fins de communication, de ses marques, logos et autres titres de propriété industrielle et intellectuelle ainsi que des éléments permettant d'identifier nommément le Client.

ARTICLE 10- Responsabilité des propriétaires de déchets

En application de la loi n°92/646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement le client producteur de déchets reste responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale.

ARTICLE 11 – Attribution de compétences

11.1 - Compétence législative

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

11.2 - Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à la naissance, l'exécution ou l'interprétation du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de ...

11.3- Médiation de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Prestataire.

Le médiateur ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;

- ou par voie postale : MEDICYS- Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 Paris
Conformément à l'article L 152-2 du Code de la consommation le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service client de la société , par une réclamation portée par courrier ou courrier électronique (adresse ...).

ARTICLE 12- Données personnelles

La collecte des données nominatives, leur utilisation au titre du traitement des commandes et de la constitution de fichiers clientèle et leur diffusion à des tiers chargés de l'exécution et du paiement des commandes, est subordonnée au consentement de la personne concernée.

Le traitement des données nominatives, qui sont conservées par l'éditeur aux seules fins d'une bonne administration des commandes et des relations commerciales, fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

Le consommateur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

ARTICLE 13 - Acceptation du Client

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres CGA, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Modèle de formulaire de rétractation (veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de (le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique)

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous.

Commandé le (*)/reçu (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile